

Une autre vie s'invente ici



Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



Marché de Saint Pierre de Frugie, crédit Nicolas Sanaa



Périgord-Limousin, crédit Muriel Lehericy



Scarpe-Escaut, crédit David Delecourt

LETTRE D'INFORMATION

SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

EDITO	P2
AGENDA.....	P3/4
PUBLICATIONS.....	P5
On s'était dit rendez-vous dans 30 ans : séminaire paysage du 18 au 20 octobre.....	P6/7
Programme détaillé de l'évènement national	
ENQUÊTE À VENIR	P8
La production des avis des Parcs naturels régionaux en matière d'aménagement du territoire et leur prise en compte	
LE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE EN MATIÈRE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE DANS LES PARCS	P9
Par Jean-Philippe Strebler, juriste - urbaniste qualifié (OPQU), maître de conférences associé à l'université de Strasbourg	
DES ATELIERS HORS LES MURS À L'ÉCOUTES DES HABITANTS	P10
Par Nicolas Sanaa et Fabien Hugault, FPNRF	
LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA PLANIFICATION	P11
Énergies renouvelables terrestres (EnR) : un outil pour éclairer les communes sur les zonages environnementaux, par Kathleen Monod	

Les territoires et l'Etat célèbrent les 30 ans de la loi paysage

C'est une rentrée sur les chapeaux de roue avec une actualité dense que nous allons vous proposer dans ce numéro :

- le 26 septembre, un webinaire sur la problématique de l'agri-voltaïsme et son intégration dans une démarche territoriale ;
- le 28 septembre, un webinaire sur le transfert du pouvoir de police en matière d'affichage publicitaire, de l'État aux communes ;
- le 5 octobre un échange sur Articulation entre l'Atlas de la Biodiversité Communale et documents d'urbanisme.
- du 18 au 20 octobre un séminaire qui célèbrera dans les Vosges du Nord et à Strasbourg les 30 ans de la loi paysage, avec notamment le vendredi une série d'ateliers pratico-pratiques sur une dizaine de thèmes ;
- du 6 au 8 décembre un voyage d'étude dans le Vorarlberg autour de la mise en œuvre du projet local, et notamment des travaux sur l'architecture et la mise en place de la filière bois.
- Le lancement d'une recherche sur le paysage en tendances que nous avons brièvement évoquée dans le numéro d'été ;
- L'annonce d'une publication portant sur la démarche de structuration de l'offre territoriale et notamment du site habiter-Parc.
- Et enfin une démarche inédite dans le réseau des parcs naturels régionaux avec une étude qui sera lancée à l'automne sur la problématique de la prise en compte des avis des Parcs naturels régionaux. Ce travail se fera en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. Il traitera la problématique dans un large spectre et abordera notamment le zéro artificialisation nette. Un questionnaire sera élaboré et soumis aux Parcs naturels régionaux et aux DDT dans un premier temps. Ce travail permettra d'évaluer la prise en compte des avis ainsi que des marges de progrès pour une meilleure efficacité. Nous aurons l'occasion dans les prochains numéros d'y revenir.

Je souhaite à tous et à toutes une excellente rentrée et une très bonne lecture du lien paysage urbanisme et architecture.



Philippe Gamen

Président du Parc naturel régional de Massif des Bauges,

Président de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Les webinaires 2023 - le dernier jeudi de chaque mois (normalement)



Mardi 26 septembre de 14h à 16h30

Développement de l'agri-voltaïsme, connaissance et enjeux pour les Parc naturels régionaux.

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#)



Jeudi 28 septembre de 14h à 16h30

L'affichage publicitaire dans les Parcs naturels régionaux : vers quelle décentralisation de la police de la publicité à partir du 1er janvier 2024 ?

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#)



Jeudi 5 octobre de 13h30 à 14h30

Articulation entre l'Atlas de la Biodiversité Communale et documents d'urbanisme.

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#)



Jeudi 26 octobre de 14h à 16h30

Quels paysages dans le soutien à la rénovation du bâti ancien et la construction neuve à partir des biosourcés locaux ?



Jeudi 30 novembre de 14h à 16h30

Habiter Parc, un outil au service de la participation habitante et d'une appropriation collective du paysage.



Jeudi 14 décembre de 14h à 16h30

Restitution et discussion autour des résultats de l'étude : la portée des Avis des Parcs naturels régionaux

Évènement marquant à venir



Mercredi 18 au vendredi 20 octobre 2023 :

Les territoires célèbrent les 30 ans de la loi paysage à Strasbourg et dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Lien d'inscription : [ICI](#)



Mercredi 6 au vendredi 8 décembre 2023 :

Voyage d'étude : Les territoires découvrent le Vorarlberg et la mise en œuvre de son projet local.

Lien de préinscription : [ICI](#)



Habiter Parc : la plateforme du cadre de vie des habitants dans les Parcs naturels régionaux

Plaquette de présentation

Pour valoriser les projets de territoire, accompagner les initiatives locales, outiller les habitants dans leur projet d'installation ou de transmission, Habiter Parc permet d'éditer un ensemble de fiches pédagogiques permettant de recueillir une diversité de projets, réussis et inspirants, d'installations et de transmissions.

La plateforme propose également, des annonces de biens à vendre, à louer, ou d'offres de commerces à reprendre. Cette section est dédiée à des annonces à l'attention de nouveaux arrivants qui souhaitent pouvoir se renseigner autour de leur futur habitat et ainsi s'investir au-delà de leur permis de construire.

Une charte consacrée aux biens immobiliers a été finalisée à l'attention des professionnels souhaitant déposer une offre (agence, notaire...). Celle-ci concerne notamment les critères génériques pour la publication des biens immobiliers.

La plaquette de présentation est disponible sur le site internet de la Fédération.

habiter-parc.fr Une autre vie s'invente ici

habiter Parc

LA PLATEFORME DU CADRE DE VIE DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

RÉUSSIR SON INSTALLATION

Pour rendre les habitants davantage acteurs de leur cadre de vie, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et le réseau des Parcs, ont décidé de travailler ensemble sur la création d'un nouvel outil permettant de développer la participation citoyenne dans le cadre de projets de vie et d'aménagement : « Habiter Parc ».

COMPRENDRE LA PLATEFORME

Cette plateforme a pour ambition de favoriser l'attractivité des territoires de Parcs pour de nouveaux arrivants et de permettre aux habitants et acteurs locaux d'appréhender leur environnement local. Habiter Parc propose aux futurs habitants, aux acteurs locaux et aux porteurs de projets une boîte à outils pour découvrir/ faire découvrir le territoire et s'y installer.

UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE

UN CENTRE DE RESSOURCES

- Architecture
- Artisanat
- Culture & Loisirs
- Énergie
- Matériaux
- Paysage & biodiversité
- Jardin & verger
- Se déplacer
- Se loger
- Se nourrir
- Se soigner
- Travailler

DES ANNONCES DE BIENS À RÉNOVER OU DE COMMERCE À REPRENDRE

Centre de ressources du réseau des Parcs naturels régionaux, la plateforme partage des informations pédagogiques, qui abordent les enjeux de territoire, de foncier, de patrimoine, de mobilité, de vivre ensemble, d'alimentation, de paysages... Une carte interactive a été développée pour présenter les différents univers : événements culturels, matériaux écologiques, etc...

Une recherche d'annonces de biens à vendre, à louer, ou d'offres de commerces à reprendre est renseignée. Cette section est dédiée à des annonces à l'attention de nouveaux arrivants qui souhaitent pouvoir se renseigner autour de leur futur habitat et ainsi pouvoir investir au-delà de leur permis de construire.

Un projet soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et le Bureau des paysages et de la publicité du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Accès à la plaquette de présentation :

https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/Habiter%20Parc%20plaquette%202023.pdf

On s'était dit rendez-vous dans 30 ans : séminaire paysage du 18 au 20 octobre 2023

Les Territoires célèbrent les 30 ans de la Loi Paysage et valorisent les lauréats de l'appel à projets Plan de Paysage 2023

Voici le menu

Du mercredi 18 au vendredi 20 octobre, Strasbourg - Vosges du Nord

MERCREDI 18/10

Le lien ville - campagne garant d'une qualité des paysages

à l'Hôtel d'Alsace à STRASBOURG

15h00 - 18h00 : TABLES RONDES animées par Denis Cheissoux

- **Le contrat de réciprocité urbain-rural au service de la qualité paysagère (45 minutes)**
 - Rita Jacob-Bauer, directrice du Parc des Vosges du Nord
 - Marc Hoffsess, adjoint à la maire de Strasbourg et conseiller Eurométropolitain
 - Jean-Pierre Thibault, ICOMOS/Paysage de l'Après Pétrole
 - Eric Brua directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
 - Thierry Letellier agriculteur et maire de La Villevieille dans le Parc Millevaches en Limousin
- **La question du paysage dans l'enseignement supérieur et la formation (45 minutes)**
 - Valérie Charolais, directrice de la FNCAUE
 - Dorine Laville bureau des paysages et de la publicité au MTECT
 - Olivier Gaudin, enseignant à l'école nationale du paysage de Blois
 - Romain Lajarge, responsable de la chaire territorialisation et professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble / Université Grenoble Alpes
 - Estelle Carlier, chercheuse en paysage
- **Les lauréats de l'appel à projets plan de paysage 2023 (90 minutes)**
 - Vincent Montrieux, sous-directeur de la qualité du cadre de vie, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, MTECT
 - Tour de table des lauréats
 - Conclusion par Bertrand Folléa paysagiste conseil de l'Etat.

Temps politique en conclusion des tables rondes

JEUDI 19/10

"De la charte au projet de territoire par le paysage"

En chemin vers La Petite Pierre

9h00 – 12h30 Visites de terrain « Les actions palpables des politiques du paysage

Observatoire photographique du Paysage, éco-rénovation et filières, Programme alimentaire de Territoire, Plan de Paysage, résidences d'Architecture et de Paysage, marque Valeur parc, Charte forestière de Territoire...

12h30 Déjeuner « Manger le Paysage des Vosges du Nord »

Les Vosges du Nord en mouvement pour une politique active du Paysage

Temps politique en introduction de l'après-midi

14h00 - 17h30 : Charte de parc et Paysage

Les projets en faveur du paysage dans les parcs, leur genèse, leur accompagnement, la transdisciplinarité... exemple dans les Vosges du Nord

+ **visite du château de La Petite Pierre / Maison du Parc**

VENDREDI 20/10

“De la politique nationale aux dynamiques territoriales”

A La Petite Pierre au parc

9h00 – 12h00 Matin : Temps réflexifs et plénière

La Loi Paysage en Bref

Ateliers Thématiques “Le projet de territoire comme garant d'un paysage de qualité” : Outils de la politique publique du paysage - Paysages comestibles - Paysages bâtis et ressources locales - Forêt et adaptation au changement climatique - Du point de vue au point de vie : le rôle des habitants dans la fabrique du paysage - Tourisme et Paysage - L'énergie du paysage - Le projet de territoire, trait d'union entre paysage et biodiversité.

Atelier 1 : Outils de la politique publique du paysage

Atelier 2 : Paysages comestibles

Atelier 3 : Paysages bâtis et ressources locales

Atelier 4 : La Forêt face au changement climatique, quelles adaptations à engager ?

Atelier 5 : Du point de vue au point de vie : le rôle des habitants dans la fabrique du paysage

Atelier 6 : Tourisme et Paysage

Atelier 7 : L'énergie du paysage

Atelier 8 : Le projet de territoire, trait d'union entre paysage et biodiversité

Atelier 9 : Urbanisme et paysage

Temps politique en conclusion de la matinée

14h - 17h30 Visites de terrain « La protection, l'aménagement et la gestion des paysages comme leviers pour le développement du territoire. » : Maison Homme Nature, construction en bois local, Bivouac et randonnée », Patrimoine et biodiversité

17h30 : Fin de journée

Liens utiles :

Inscription :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/les-territoires-celebrent-les-30-ans-de-la-loi-paysage>

Programme en PDF :

https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/2023-07/Programme_seminaire_30anspaysage_V4.pdf

NB : Forfait 231 € TTC par personne (ne prenant pas en compte la nuit du mercredi soir au jeudi matin qui demeure à la charge du participant). Possibilité de délivrer des attestations de formation sur demande.

La production des avis des Parcs naturels régionaux en matière d'aménagement du territoire et leur prise en compte

La législation fixe différents cas où un « avis du Parc » est demandé. Ces avis peuvent concerner des projets stricto-sensu et des documents d'urbanisme qui cadrent les projets pouvant être réalisés sur le territoire. La FPNRF souhaite menée une étude sur la portée des avis émis par les Parcs naturels régionaux. Cette étude ne se limitera pas à la planification, même si cette problématique sera largement traitée.

Au travers d'une enquête conduite auprès des syndicats mixtes de Parc naturel régional et des services déconcentrés de l'État, la Fédération cherche à mieux comprendre la qualité et l'opportunité de ces avis ainsi que leur prise en compte dans les différentes politiques d'aménagement du territoire, de développement et de protection de la nature.

On verra aussi au travers de l'analyse qualitative des résultats de cette étude, les marges de manœuvre et les pistes d'amélioration de ces avis et du cadre réglementaire dans lequel ils sont émis. L'étude sera suivie par un comité de pilotage qui associera les différentes parties prenantes de cet avis : les Parcs naturels régionaux, les services de l'Etat, les grandes collectivités notamment.

Les enjeux de l'enquête

Cette mission contribuera à la production de connaissances vis à vis des actions menées par les Parcs naturels régionaux dans le cadre de l'aménagement de leurs territoires. Elle est nécessaire pour la FPNRF afin de prendre du recul sur la qualité, l'opportunité et la prise en compte des avis émis par les Parcs. Elle nourrit ensuite l'ambition de monter en compétences sur la prise en compte de ces avis dans les politiques d'aménagement du territoire, de développement et de protection de la nature, en mettant au jour des pistes d'amélioration de la rédaction de ces avis et l'évolution souhaitée du cadre réglementaire dans lesquels ils s'inscrivent. Elle permettra donc de mieux comprendre l'implication des Parcs dans les projets d'aménagement du territoire.

L'enquête se déroulera durant le mois d'octobre et une restitution des principaux résultats sera proposée à l'occasion du webinaire du 14 décembre 2023.

Le transfert du pouvoir de police en matière d'affichage publicitaire dans les Parcs

Police de l'affichage publicitaire : décentralisation des compétences en vue !

Par Jean-Philippe Strebler, juriste - urbaniste qualifié (OPQU)
& maître de conférences associé à l'université de Strasbourg

Que dit la loi en matière d'affichage publicitaire dans les parcs ?

En agglomération, comme hors agglomération, le Code de l'environnement interdit la publicité et les préenseignes dans les PNR. Lorsque la charte du parc l'autorise, un règlement local de publicité communal ou intercommunal (RLP) peut être adopté pour admettre des dérogations à cette interdiction. Par ailleurs, toute installation ou modification d'enseigne à l'intérieur des agglomérations des PNR (mais non pas en dehors des agglomérations) est soumise à une autorisation préalable et devra respecter des règles nationales, voire les règles locales définies par un RLP.

Aujourd'hui, qui fait quoi ?

Aujourd'hui, les compétences en matière de police de la publicité relèvent du préfet de département sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité communal ou intercommunal (RLP), auquel cas ces compétences sont exercées par le maire au nom de la commune. La police de la publicité couvre la réception des déclarations préalables et l'instruction des demandes d'autorisation, le contrôle du respect de la réglementation, la mise en demeure des contrevenants et les éventuelles sanctions administratives.

Et demain ?

La loi Climat et Résilience décentralise les compétences en matière de police de la publicité. À compter du 1^{er} janvier 2024, ces compétences seront transférées aux maires. Toutefois, la loi prévoit le transfert automatique de cette nouvelle compétence au président de l'EPCI à fiscalité propre, d'une part pour les communes membres d'un EPCI compétent en matière de PLU (quelle que soit la taille de la commune), et d'autre part pour les communes de moins de 3500 habitants (lorsqu'elles ne sont pas membres d'un EPCI ayant la compétence PLU).

Dans le premier cas, les maires deviendront compétents à compter du 1^{er} janvier 2024, mais le président de leur EPCI le deviendra automatiquement à compter du 1^{er} juillet 2024, sauf pour les communes dont le maire se sera opposé à cette compétence présidentielle, opposition d'un maire qui permettrait au président, avant le 1^{er} août 2024, de renoncer à cette compétence pour toutes les communes de l'EPCI.

Dans le second cas, le législateur n'a pas envisagé de possibilité pour les maires de s'opposer au transfert des compétences de police de l'affichage, ni pour le président de renoncer à ces compétences : ces possibilités d'opposition et de renonciation ne seront ouvertes qu'après les élections des présidents d'EPCI (en 2026).

Quel appui des PNR ?

Les Parcs pourront exercer un rôle d'appui et de conseil auprès de leurs communes et communautés. Ils seront à même, par exemple, de les accompagner dans la définition du scénario « institutionnel » (dans les EPCI compétents en matière de PLU : maires ou président de l'EPCI ?) permettant d'être plus efficaces dans l'exercice de ces nouvelles compétences de police administrative ainsi que dans la définition du scénario « organisationnel » (quels services, quels agents ?...). Ils pourraient également participer à la mise en œuvre du scénario « fonctionnel » en proposant leur expertise pour l'instruction des demandes d'autorisation d'enseigne dans les agglomérations du Parc, le constat des infractions, la rédaction des injonctions administratives ou la gestion des contentieux.

Des ateliers hors les murs à l'écoute des habitants dans les Boucles de la Seine Normande

Par Nicolas Sanaa et Fabien Hugault, FPNRF

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande est dans le viseur fédéral à double titre. D'abord, par l'accueil de deux ateliers hors les murs sur les communes de Duclair et de Rives-en-Seine, mais aussi au titre de la série des vidéos « Inventer demain » où deux épisodes ont été tournés, un premier sur les circuits courts alimentaires et un second sur l'atelier hors les murs de Duclair. Cette série compte maintenant plus de 50 épisodes d'une durée de 3 minutes. Elle propose un zoom sur une expérimentation conduite par un Parc et a vocation à toucher un public très large.

La Fédération a pu participer aux Ateliers hors les murs menés par le Parc et a été particulièrement sensible à l'implication très forte des maires et plus largement des conseils municipaux et des partenaires engagés, notamment la DREAL et le SGAR. On peut aussi souligner la pertinence du croisement de deux écoles, une école d'ingénieur en écologie territoriale et une école d'architecture, c'est-à-dire un croisement de deux disciplines complémentaires dans la mise en œuvre du projet local.

Les propositions des étudiants se sont inspirées de la parole habitante, mais aussi, se sont appuyées sur un diagnostic très fin et sans a priori. Des questionnements ont été soulevés comme celui de l'importance de trouver un équilibre entre la qualité de l'espace public, l'intérêt à limiter l'usage de la voiture dans le centre mais aussi la nécessité de lutter contre la fermeture des commerces du centre, avec la concurrence des supermarchés de la périphérie qui disposent de parkings.

Ces ateliers hors les murs renforcent et permettent de créer un lien avec l'enseignement supérieur et la recherche. Ils sont proposés pour rebattre les cartes d'un projet de développement à l'échelle d'un conseil municipal ou d'un conseil communautaire.

Les ateliers hors les murs génèrent la mise en œuvre de projets et de la commande publique. Ils ne limitent donc pas à faire des plans sur la comète !

Lien de la vidéo Inventer demain sur cet atelier

 #47 Atelier Hors les Murs de Duclair dans les Boucles de la Seine

La prise en compte de la biodiversité dans la planification

Énergies renouvelables terrestres (EnR) : un outil pour éclairer les communes sur les zonages environnementaux

Publication issue de Nature France, le service public d'information sur la biodiversité (07.07.2023)

L'Office français de la biodiversité (OFB) a rassemblé sur une interface cartographique l'ensemble des zonages environnementaux à prendre en compte pour identifier des zones d'accélération à l'implantation d'énergies renouvelables terrestres. Cet outil vise à aider les gestionnaires de communes à répondre aux obligations mentionnées dans la [loi](#) n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

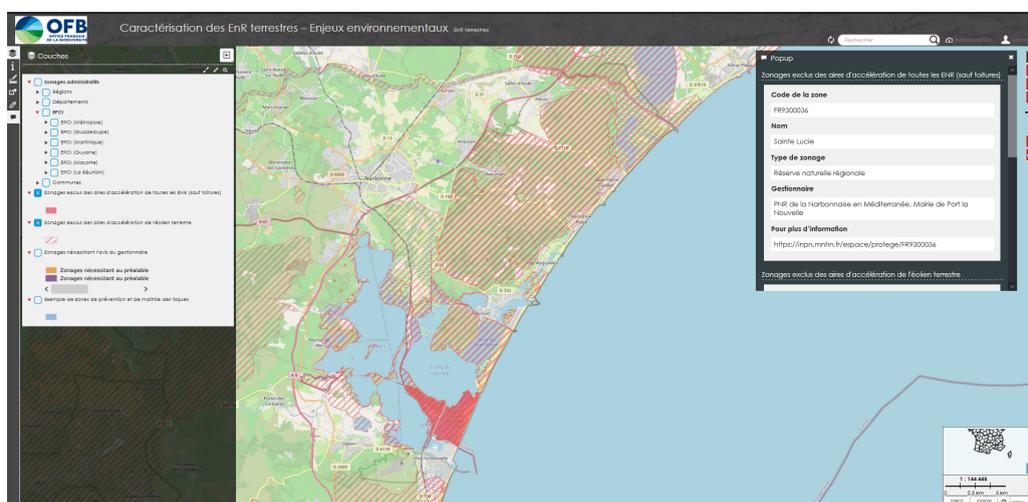
En quelques clics, chaque gestionnaire de communes peut visualiser les zonages environnementaux présents sur son territoire et dispose ainsi d'un outil cartographique facilitant l'identification des aires d'accélération des énergies renouvelables terrestres. Cet outil met en effet à disposition les données permettant d'identifier les zones écologiquement sensibles, dans un contexte où de très nombreuses données sont disponibles et susceptibles d'être prises en compte (parcs nationaux, réserves naturelles, sites Natura 2000 ou Ramsar, réserves nationales de chasse et de faune sauvage, etc.).

Les zonages ont été préalablement triés et hiérarchisés selon la typologie prévue à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables :

- zones exclues des aires d'accélération de toutes les énergies renouvelables terrestres - exception faite des procédés de production en toiture ;
- zones exclues des aires d'accélération de l'éolien terrestre ;
- zones nécessitant au préalable l'avis du gestionnaire ;
- zones de prévention et de maîtrise des dangers ou des inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement.

Pour identifier sur leurs territoires des aires d'accélération des énergies renouvelables terrestres, les gestionnaires de communes disposent de six mois à compter de la mise à disposition d'informations nécessaires à l'identification de ces zones par l'État (cf article 15, II 2°).

L'outil déployé répond à une sollicitation de l'Association des maires de France. Il est accompagné d'un [tutoriel d'utilisation](#) et d'une [annexe technique détaillant les zonages affichés](#). Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de [Nature France](#).



Liens utiles

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

Accéder aux autres numéros du « Lien Paysage » :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z

Accéder à la plaquette de la plateforme Habiter Parc :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/plaquette-de-presentation-habiter-parc>

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Coordination :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire, FPNRF

Comité de rédaction :

Estelle Carlier, ingénieure paysagiste

Fabien Hugault, enseignement supérieur et charte, FPNRF

Ophélie Peirin, marketing territorial, FPNRF

Lucile Dumoulin, Plan Avenir Montagne, FPNRF

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels, 75010 PARIS

Tel. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

